



CONSEIL EXÉCUTIF

Trente et unième session ordinaire

27 juin - 1^{er} juillet 2017

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1022(XXXI)

Original: anglais

**RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PREMIER PLAN DECENNAL DE LA MISE EN ŒUVRE DE
L'AGENDA 2063**

ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définitions
JPTC	Comité technique permanent conjoint
DBSA	Développement de l'Afrique australe
BAD	Banque africaine de développement
ESIA	Evaluation de l'impact environnemental et social
ADPI	Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga
MWG	Groupe de travail ministériel
SAATM	Marché unique du transport aérien en Afrique
PAeN	Réseau panafricain de services en ligne
POC	Commission de supervision du Réseau panafricain de services en ligne
AEP	Plateforme économique africaine
UE	Union européenne
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
OIM	Organisation internationale pour les migrations
UNHCR	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
DAS	Département des Affaires sociales
MRC	Mécanisme régional de coordination
COREP	Comité des représentants permanents
RHST	Ressources humaines, Science et Technologie
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
CAFAC	Constitution de la Commission africaine de l'aviation civile
AFRAA	Association des compagnies aériennes africaines
IATA	Association internationale du transport aérien
CTS	Comité technique spécialisé
TTIET	

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PREMIER PLAN DECENNAL DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

Introduction

1. Le présent rapport intérimaire sur la mise en œuvre du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 couvre la période écoulée depuis le sommet de l'UA de 2017.
2. Il porte essentiellement sur :
 - i) la domestication de l'Agenda 2063
 - ii) les progrès réalisés dans les projets phares
 - iii) le Cadre de mesure et de responsabilisation de l'Agenda 2063 et l'alignement des systèmes de suivi et d'évaluation (S & E) des Communautés économiques régionales dans le contexte de l'Agenda 2063
 - iv) la Stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat
 - v) la popularisation de l'Agenda 2063
 - vi) les défis et la voie à suivre
3. Les instances politiques de l'Union sont invitées à prendre note des progrès réalisés, des enjeux et des défis mis en évidence, d'examiner et d'adopter les mesures et/ou recommandations proposées.

1. Domestication de l'Agenda 2063

Définition

4. La domestication vise à faciliter l'intégration des engagements pris au niveau continental dans les cadres politiques nationaux et les programmes basés sur les mécanismes existants de planification du développement national.
5. Dans le cadre de l'Agenda 2063, la "domestication" peut être définie en termes opérationnels comme suit :

« Le processus de sensibilisation et de renforcement de l'engagement et de l'appropriation de l'Agenda 2063 par les citoyens, menant à l'inclusion éclairée de ses objectifs, de ses priorités et de ses buts dans les processus législatifs, politiques, institutionnels, de planification, de programmation et budgétaires qui sont les moteurs des secteurs de développement aux niveaux national, sectoriel et local ».

But et objectifs globaux

6. Le but général de la domestication de l'Agenda 2063 au niveau national est de fournir un soutien à l'assistance technique de la CUA pour aider les États membres à avoir de nouvelles visions individuelles et des visions axées sur l'Afrique pour son développement et sa transformation socioéconomiques en s'appuyant sur le cadre continental commun à long terme de 50 ans représenté par l'Agenda 2063 et les plans décennaux de mise en œuvre ;

7. Les objectifs spécifiques de l'assistance technique de la CUA pour la domestication par les États membres sont les suivants :

- i) renforcer la sensibilisation, l'engagement et l'appropriation de l'Agenda 2063 par les institutions de l'État pour catalyser et maintenir l'élan suscité pour le changement et la transformation ;
- ii) veiller à ce que les États membres traduisent les engagements consacrés dans l'Agenda 2063 en visions et plans nationaux pour le développement et la transformation socioéconomiques à moyen terme; et
- iii) faciliter les progrès collectifs des États Membres dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, conduisant à la transformation du continent et veiller à ce que l'Afrique assume sa place légitime sur la scène mondiale, y compris sa capacité à financer son développement.

8. La domestication du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans les cadres nationaux de planification s'est poursuivie de manière appropriée. Un plus grand nombre d'États membres a fait montre de sa volonté et a entrepris le processus. En mi-mai 2017, la CUA s'est rendue en Égypte, au Niger et en Ouganda dans le cadre de ce processus pendant que les plans étaient en cours pour répondre à des demandes similaires d'autres États membres.

9. Il est prévu que, d'ici le Sommet de juillet 2017, un total de 8 États membres auraient procédé à la domestication. Le tableau ci-dessous comporte la liste actualisée des États membres qui ont procédé à la domestication de l'Agenda 2063.

10. La liste actuelle des pays déjà couverts figure ci-dessous :

Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest
1. Cameroun 2. République du Congo 3. RDC 4. Sao Tomé et Príncipe 5. Niger 6. Gabon	1. Comores 2. Djibouti 3. Érythrée 4. Kenya 5. Maurice 6. Rwanda 7. Seychelles 8. Soudan 9. Ouganda	1. Algérie 2. Saharaouie 3. Égypte	1. Botswana 2. Lesotho 3. Malawi 4. Mozambique 5. Namibie 6. Swaziland 7. Zambie 8. Zimbabwe	1. Bénin 2. Burkina Faso 3. Côte d'Ivoire 4. Ghana 5. Gambie 6. Liberia 7. Nigéria 8. Sénégal 9. Togo

11. De manière générale, les pays visités ont pris au sérieux le processus de la domestication. Certains d'entre eux ont même exprimé leur volonté de partager leurs expériences avec les organes de l'UA et les autres États membres dans divers domaines, en offrant une formation, etc. Leurs chefs d'État soumettent des rapports d'étape au Sommet de l'UA afin de progresser dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

12. Pour maintenir l'élan suscité et poursuivre les mesures convenues avec les pays au cours des missions de la CUA, la Commission, en collaboration avec le Gouvernement du Lesotho, a, en décembre 2016, organisé un atelier de consolidation pour le premier groupe de 32 pays qui avaient ensuite procédé à la domestication de l'Agenda 2063.

13. Principaux objectifs de l'atelier :

- i) faire le point sur les progrès réalisés, partager les expériences sur les processus et les méthodologies, les arrangements institutionnels, les défis et les enseignements tirés sur la domestication du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (FTYIP), ainsi que des idées sur l'intégration des Objectifs de développement durable (ODD) et du FTYIP ;
- ii) identifier l'assistance technique et les autres besoins requis par la Commission pour soutenir les États membres ;
- iii) informer et solliciter des contributions sur le cadre de la mesure du FTYIP (c'est-à-dire les indicateurs et les sources de données), ainsi que le processus d'harmonisation et de convergence du S & E des CER ;
- iv) identifier la manière dont les CER peuvent appuyer les efforts de domestication des États membres.

14. L'atelier a réuni 60 participants, provenant de plus de 31 États membres de l'UA. Les participants comprenaient des planificateurs et d'autres experts nationaux des États membres de l'UA, de la CEA, de l'Agence du NEPAD et du PNUD. Ils ont examiné le processus de domestication et réfléchi sur ses succès et ses défis. Les recommandations suivantes ont finalement été proposées :

- les États membres ont demandé à la Commission de faciliter le processus de domestication en leur fournissant des outils et des lignes directrices pour intégrer l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux ;
- les États membres ont également prié la Commission de poursuivre les efforts de plaidoyer et de vulgarisation de l'Agenda 2063 en vue d'une sensibilisation accrue à tous les niveaux ;

- un consensus s'est dégagé sur le fait que chaque État membre devrait avoir un « point d'entrée unique » (ministère, département ou autres structures) pour toutes les communications et questions relatives à l'Agenda 2063 ;
- les États membres ont demandé à la Commission de l'UA et au système des Nations unies de rechercher un moyen harmonisé de faciliter la mise en œuvre des aspects clés dans les deux Agendas.

15. Ce type d'exercice devrait se poursuivre à mesure que la liste des États membres qui procèdent à la domestication de l'Agenda s'allonge.

2. Projets phares de l'Agenda 2063 :

16. Le présent paragraphe porte sur un résumé général des projets phares de l'Agenda 2063 (voir l'Annexe 1 sur la Matrice relative aux projets phares). Il convient de noter que le résumé porte sur les progrès réalisés jusqu'en avril 2017 suite à la mise à jour de 2016 présentée au Comité ministériel chargé de l'Agenda 2063.

17. Ainsi donc, le lancement de la Plateforme économique africaine à Port Louis, Maurice, dans le cadre duquel des leaders africains ont mené des dialogues pour discuter des questions transversales qui affectent les économies de l'Afrique et des voies et moyens d'en exploiter les possibilités et les options pour assurer la transformation continentale peut partir de là. Les activités actuelles succédées par l'Inauguration de la Plateforme économique africaine (AEP) comprennent : la finalisation du rapport de la Plateforme économique africaine inaugurale pour présentation à la Commission, au COREP et au Conseil exécutif ; la création d'une unité AEP de gestion des connaissances (AEP KMU), de gestion et de diffusion des produits de connaissances produits par l'AEP KMU et le renforcement de la Stratégie de communication pour assurer la transparence, la participation et la sensibilisation des parties prenantes ciblées.

18. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la zone de libre-échange continentale et la Stratégie africaine des produits de base facilitée par la Direction du Commerce et de l'Industrie. Les activités en cours comprennent la réunion du Groupe de travail continental (FCT), la réunion du Forum de négociation (FN), la réunion des hauts fonctionnaires du commerce (STO), la réunion des ministres africains du Commerce (AMOT), la réunion du Groupe de travail technique (GTT) et les exercices de formation TRIST de la Banque, comme activités pour la progression de la ZLEC. La modification de la Stratégie africaine des produits de base est en cours en vue de l'inclusion de la transformation et du traitement des produits et des ressources naturelles dans l'exploitation du potentiel économique de l'Afrique.

19. En ce qui concerne le réseau panafricain de services en ligne (PAeN), le Comité de surveillance (POC) devrait établir la structure de l'entité coopérative de gestion du PAeN, en incluant le mécanisme de financement du réseau et le niveau de contribution financière des utilisateurs pour les

opérations, la maintenance et le développement au sein du réseau en vue de la durabilité de ses services et de l'évaluation des actifs.

20. S'agissant de la mise en place du Grand Musée d'Afrique en Algérie, le coordinateur du Musée du côté algérien a été nommé et les préparatifs de la tenue de la 1^{re} réunion du Comité technique sont en cours.

21. De manière générale, en ce qui concerne les partenariats dans les projets phares, à part les partenaires traditionnels de la CUA, d'autres partenariats et alliances comprenaient : l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Association du transport aérien international, l'Association des compagnies aériennes africaines pour le Marché unique du transport aérien africain, la Chine pour le projet phare du Réseau ferroviaire intégré de grande vitesse de l'Afrique ; et la République indienne avec la société Telecommunications Consultants India Ltd pour le PAeN. Toutefois, les directions assurant la coordination ont rencontré de nombreux problèmes dûs essentiellement à l'insuffisance du capital humain et des finances afin d'assurer la durabilité des projets phares de l'Agenda 2063.

3. Cadre de responsabilisation pour l'Agenda 2063 et alignement des systèmes de S & E des CER

3.1 Validation du cadre de mesure pour l'Agenda 2063

22. Le Comité technique spécialisé des ministres de l'UA des Finances, Affaires monétaires, Économie, Planification et Intégration, a approuvé le FTYIP de l'Agenda 2063 en tant que mécanisme par lequel le cadre continental serait mesuré. Cela a suivi la démonstration de l'existence d'une forte convergence entre les deux Agendas. De plus, après l'approbation des indicateurs par le Comité des directeurs généraux des Statistiques, une équipe technique a été créée pour, *entre autres*, élaborer un système détaillé de suivi et d'évaluation pour le FTYIP de l'Agenda 2063.

23. Par conséquent, l'équipe technique a tenu un certain nombre de séances de travail qui ont abouti à deux principaux produits : i) un projet de cadre de suivi et d'évaluation ; et ii) un manuel d'indicateurs comportant des détails granulaires pour la collecte, le calcul et l'établissement de rapports. Pour avancer le processus, la Commission de l'Union africaine, avec le soutien financier du Bureau conjoint d'appui du Secrétariat (JSSO), a organisé un atelier de suivi afin de :

- 1) développer et d'entreprendre une validation technique de la mise en œuvre du S & E du FTYIP et des outils d'appui à la mise en œuvre ;
- 2) valider un flux de travail structuré pour la domestication et l'internalisation de la mise en œuvre du cadre de S & E du FTYIP à tous les niveaux (par ex. États membres, régional et continental) ;

- 3) entreprendre une formation des formateurs du groupe de travail technique en préparation du soutien à la mise en œuvre du cadre de S & E du FTYIP.
24. Jusqu'à présent, les réalisations clés et l'état actuel des choses sont :
- 1) le Cadre de S&E de l'Agenda 2063 et le Manuel sur les indicateurs de base et les métadonnées ont été élaborés ;
 - 2) les modèles de rapports, le manuel de formation, le déploiement du cadre de S & E, la plateforme de collecte et de génération de données en ligne sont en cours d'élaboration.
25. Un projet de cadre de S & E devait être présenté au CTS à la réunion de mars 2017 à Dakar. La réunion n'ayant pas eu lieu, le rapport est soumis à la présente réunion pour examen et recommandation pour le Sommet de juillet 2017.

4. Financement, mobilisation des ressources nationales et stratégie de partenariat

26. En ce qui concerne la Stratégie de financement, de mobilisation des ressources nationales et de partenariat, de nombreuses actions ont été prises à ce jour. Certains de ces aspects ont constitué les recommandations formulées au cours de la Réunion d'experts sur le financement de l'Agenda 2063, la Mobilisation des ressources nationales et la Stratégie de partenariat, coorganisés par la CUA, la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), du 13 au 15 décembre 2016.

I. Production et diffusion et/ou domestication d'un « Guide pour le financement et la mobilisation des ressources nationales (DRM) de l'Agenda 2063 »

La Réunion d'experts a recommandé le Guide du financement du programme 2063 et la DRM qui intègre les principales recommandations de la Réunion d'experts pour diffusion aux États membres en étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER).

II. Plateforme de coordination de la mobilisation des ressources de l'UA-BAD-CEA :

La Réunion d'experts a approuvé la proposition relative à la création d'une plateforme conjointe de mobilisation des ressources AU-BAD-CEA dont le rôle inclura notamment: le lobbying politique pour la mobilisation des ressources en Afrique et l'Agenda 2063; le suivi des engagements financiers des partenaires par rapport au décaissement réel; assurer que les ressources financières affectées à l'Afrique soient effectivement décaissées et gérées avec la participation d'institutions

africaines; et plaider fermement en faveur de la mobilisation des ressources pour l'Afrique.

III. Cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la Stratégie de Financement, de mobilisation des ressources nationales et de partenariat dans le cadre de l'Agenda 2063 :

La Réunion d'experts a amélioré et approuvé le cadre institutionnel pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Stratégie de financement, de la DRM et de partenariat.

IV. Feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie de financement, de la DRM et de partenariat de l'Agenda 2063 :

La Réunion d'experts a proposé qu'une feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie soit définie pour une mise en œuvre immédiate sous la direction technique de la CUA et/ou BAD et en étroite collaboration avec la CEA, l'UA (CUA et NPCA) et les acteurs appropriés du secteur financier. La mise en œuvre de cette stratégie devrait respecter les trois principes suivants :

- Éviter les doubles emplois : tirer parti des véhicules et des institutions existants afin d'éviter les doubles emplois et exploiter les complémentarités. En particulier, les programmes existants de la BAD, de la CEA et des institutions financières de développement (DFI) régionaux devraient être exploités.
- Apprendre des institutions existantes et des centres d'excellence : apprendre des institutions existantes et des centres d'excellence dans le cas de :
 - i) régionalisation des marchés boursiers et/ou obligations en tirant parti de l'expérience de la bourse régionale BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) en Afrique de l'Ouest ;
 - ii) développement des fonds propres privés africains, y compris la mise en place des fonds de fonds à cette fin ; et
 - iii) création et de développement de Réseaux d'investisseurs africains providentiels continentaux et régionaux (AAIN).
- Rôle des DFI existantes : les DFI régionales et nationales devraient jouer un rôle plus important dans le financement et/ou la mise en œuvre des projets de l'Agenda 2063.

27. À cet égard, le processus de finalisation de la Stratégie évoluait de manière appropriée et on s'attendait à ce que le projet de Stratégie soit examiné et recommandé pour adoption lors de la réunion technique conjointe annuelle spécialisée sur la Planification, l'Économie, les Finances et l'Intégration en mars 2017. Toutefois, cette réunion n'ayant pas eu lieu, le processus est au

point mort et reporté pour être discuté par le Comité ministériel pour recommandation au Sommet de juin 2017.

5. Sensibilisation et vulgarisation

28. La Commission a poursuivi sa sensibilisation à l'Agenda 2063, par le biais, notamment, de ses missions de domestication auprès des États membres, des CER et à divers forums régionaux et internationaux. La diffusion des documents de l'Agenda 2063 et des informations connexes s'est poursuivie, et l'Agenda est largement compris tant au sein qu'en dehors du continent, attirant les parties prenantes pour participer à cette initiative.

29. À cet égard, la CUA est en train d'initier une formation pour la jeunesse africaine sur l'Agenda 2063 qui pourrait avoir lieu annuellement. L'objectif est d'aider la jeunesse à s'organiser dans le cadre d'un mouvement appelé JEUNESSE POUR L'AGENDA 2063 afin que les jeunes soient en mesure de promouvoir l'Agenda dans leurs pays et à travers le continent de manière générale. Le programme consiste à commencer par un groupe d'une quarantaine de bénévoles qui assistent actuellement la Commission dans diverses activités. Ce programme devrait sensibiliser davantage au niveau de la base ainsi que les populations à leur rôle d'acteurs clés de l'Agenda 2063.

30. Par ailleurs, la CUA envisage également d'instaurer l'image de marque de l'UA comme un moyen de promouvoir son image et l'Agenda 2063. A cet égard, la CUA prévoit de mener des recherches afin d'obtenir les points de vue des populations africaines sur l'UA.

31. Ceci étant, l'absence de ressources suffisantes a continué d'être du nombre des problèmes rencontrés par l'Union africaine. Dans ce domaine particulier, par exemple, la Commission de l'UA avait déjà accepté que la Fédération panafricaine des cinéastes (FEPACI) produise un film sur l'Agenda 2063. Toutefois, en raison de ressources financières limitées, le projet n'a pas encore commencé.

6. Conclusion

32. Pour conclure, la mise en œuvre de l'Agenda 2063 continue à enregistrer d'énormes progrès à tous les niveaux. Toutefois, il existe encore de nombreux défis et questions soulevés par les États membres au cours des missions de domestication. La réforme rapide de l'Union sous la direction du Président Kagame et la mise en œuvre de la Décision sur le financement de l'Union devraient être des catalyseurs majeurs pour la réalisation de l'Agenda 2063.

6.1. Questions soulevées par les États membres

33. Au cours des diverses visites de la CUA aux États membres, certaines des questions soulevées comprenaient les points suivants :

- i) la Commission devrait prendre des mesures pour accélérer le processus de domestication ;

- ii) la CUA, le PNUD régional et d'autres parties prenantes devraient harmoniser et faciliter le processus commun de domestication ;
- iii) la contrainte financière reste un défi majeur pour les États membres dans le cadre de la domestication et de la vulgarisation de l'Agenda 2063 ;
- iv) la visibilité insuffisante de l'Agenda 2063 dans les États membres ;
- v) les États membres sont encouragés à présenter des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 au Sommet.

6.2. *Coordination*

34. Depuis 2013, la Direction de la planification stratégique, du suivi et de l'évaluation, et de la mobilisation des ressources (SPPMERM) assure la coordination de l'Agenda 2063 en dépit des limites en dotation de personnel et des contraintes budgétaires. À l'heure actuelle, la Division qui assure la coordination de l'ensemble de l'Agenda 2063 ne compte que deux employés permanents et un consultant. La Commission a apprécié la recommandation du COREP selon laquelle le financement de toutes les activités liées à l'Agenda 2063 devrait provenir des États membres afin d'éviter la libération tardive des Fonds Partenaires.

6.3. *Recommandations*

35. Pour que la Commission assure la coordination de la mise en œuvre, le Comité ministériel chargé de l'Agenda 2063 est invité à considérer ce qui suit :

- i) la poursuite du financement des activités de l'Agenda 2063 dans le cadre du Fonds des États membres ;
- ii) suite à l'élaboration du Cadre de S & E et de la Stratégie de financement et de mobilisation des ressources nationales et afin d'harmoniser totalement et d'intégrer le FTYIP de l'Agenda 2063 dans les États membres et les CER, la Commission demande l'autorisation de renforcer la structure temporaire en disposant de 8 gestionnaires dans les CER, de 3 consultants en vertu d'un contrat-cadre pour faciliter la domestication et le suivi et l'évaluation. La structure a été approuvée par une Décision sur le rapport de la Commission sur l'avancement du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 [EX.CL/Dec.883(XXVII)] ;
- iii) la signature du protocole d'accord avec le PNUD et le système des Nations Unies pour effectuer une mission conjointe de domestication dans les États membres et obtenir un seul rapport pour les deux cadres;

- iv) l'établissement d'un Fonds de contributions volontaires d'assistance technique à l'Agenda 2063 pour les États membres ;
- v) le renforcement des points focaux des États membres pour l'Agenda 2063 (Ministères de la planification) ;
- vi) l'encouragement des États membres à assurer la formation, le renforcement des capacités et le partage d'expériences sur l'Agenda 2063 avec leurs citoyens ;
- vii) la demande aux États membres de soumettre un rapport annuel au Sommet sur l'avancement de l'Agenda 2063 ;
- viii) les CER devraient être encouragées à renforcer la coopération entre elles en matière d'échange d'informations et d'expériences, comme dans le domaine de la formation.

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES PROJETS PHARES DE L'AGENDA 2063, AVRIL 2017

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
1.	Barrage Grand Inga	<p>1. Un traité sur le projet du barrage Grand Inga a été signé entre l'Afrique du Sud et la RDC le 29 octobre 2013 et ratifié par le Parlement de la RDC le 21 novembre 2014. Les deux pays ont également signé un accord de coopération sur les ressources énergétiques le 9 septembre 2014 au Cap. Les négociations avec le Nigéria pour acheter environ 2000 MW par la construction de la ligne d'interconnexion INGA-Calabar ont débuté en février 2014 mais l'accord reste à finaliser.</p> <p>2. La première phase du projet du barrage Grand Inga, également appelée Inga 3, sera équipée de 4 800 MW pour un barrage à tête basse avec une option de 7 800 MW pour un barrage à tête haute, et sera développée selon le modèle PPP, suite à un atelier d'orientation et de formation de la CUA organisé du 1^{er} au 3 février 2012 à l'intention des experts nationaux du Ministère de l'Énergie de la RDC et du National Power Utility SNEL.</p>	<p>1. L'ADPI opérationnelle</p> <p>2. Mise en place de la commission technique permanente conjointe Afrique du Sud- RDC (JPTC) pour la mise en œuvre du Traité signé entre l'Afrique du Sud et la RDC qui n'est pas encore opérationnel</p>	<p>1. La Banque africaine de développement, la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement (France), la Banque européenne d'investissement, et la Banque de développement d'Afrique australe (DBSA), ont manifesté leur intérêt pour contribuer au financement du projet INGA III.</p> <p>2. La BAD a, entre autres, financé la mise à jour des études de faisabilité, tandis que la Banque mondiale a engagé des ressources pour les études d'évaluation de l'impact environnemental et social (ESIA), la stratégie de communication et</p>	<p>1. Traité et Accord de coopération signés entre l'Afrique du Sud et la RDC.</p> <p>2. L'accord de coopération entre le Nigéria et la RDC reste à finaliser.</p> <p>3. L'Accord de coopération a été signé par l'ADPI et l'Autorité du Canal de Suez de l'Égypte.</p>	<p>Les défis majeurs sont les suivants :</p> <p>1. La stabilité politique de la RDC au cours des prochaines décennies pour permettre l'exécution du projet Grand Inga, soutenir l'opération INGA 3 et la mise en œuvre des autres phases du projet Grand Inga et des corridors connexes de transmission de l'énergie.</p> <p>2. La conclusion rapide et positive des négociations avec la Banque mondiale est un signal encourageant pour les investisseurs potentiels et les partenaires de développement qui souhaitent jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de ce méga projet.</p> <p>3. L'achèvement rapide de toutes les études techniques, y compris l'ESIA, afin de réduire les retards enregistrés</p>	<p>Les prochaines étapes sont les suivantes :</p> <p>1. Ratification et diffusion de la Loi Inga.</p> <p>2. Achèvement de toutes les études techniques et de l'ESIA.</p> <p>3. Mise en place de la Commission technique permanente conjointe de l'Afrique du Sud-RDC (JPTC) en vue de la mise en œuvre du traité signé entre l'Afrique du Sud et la RDC.</p> <p>4. Conclusion des négociations avec la Banque mondiale afin de reprendre la coopération dans la mise en œuvre de Inga 3 et des phases suivantes du Projet Grand Inga.</p> <p>5. Officialisation de la promesse faite par la BAD de financer les études ESIA.</p> <p>6. Mise en œuvre de l'Accord de coopération signé avec l'Égypte.</p> <p>7. Conclusions des négociations avec le Nigéria.</p> <p>8. Entreprise d'un programme pour la promotion du Projet.</p> <p>9. Conclusion des négociations avec le promoteur privé du barrage Inga3.</p> <p>10. Mobilisation des ressources techniques et financières pour</p>

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
		<p>3. L'énergie de 4800 MW générée par Inga 3 sera partagée comme suit : (i) 2500 MW pour l'Afrique du Sud ; (ii) 1300 MW pour les industries extractives et les populations du Katanga (SNEL) ; Et (iii) 1000 MW pour Kinshasa et d'autres villes de la RDC (SNEL).</p> <p>4. Le Gouvernement de la RDC a adopté une nouvelle loi libéralisant le secteur de l'électricité le 17 juin 2014.</p> <p>5. La mise en place d'une Autorité spécifique appelée Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI) chargée du développement et de la promotion du Site Inga (Inga 3 et les phases suivantes du projet hydraulique Grand Inga) a été achevée le 13 octobre 2015 avec la désignation d'un Coordinateur pour cette Autorité au sein du Cabinet de S.E. le Chef d'État.</p> <p>6. Une nouvelle loi sur le développement des projets du barrage Grand Inga, nommée loi INGA, est en cours de préparation afin de créer un climat propice en vue d'attirer des investissements privés pour le développement de l'énorme potentiel</p>		<p>les audits financiers au titre des années 2014, 2015 et 2016.</p> <p>3. En juillet 2016, toutefois, la Banque mondiale a annoncé la suspension de son soutien à ce projet. Le gouvernement de la RDC et le coordinateur de l'ADPI mènent des négociations avec la Banque mondiale pour qu'elle revoie sa position.</p> <p>4. Entre temps, avec le soutien de la CUA, le dialogue avec la BAD pour financer ce volet ESIA a été lancé en marge de la Semaine PIDA organisée en Côte d'Ivoire du 21 au 24 novembre 2016. La Bad a fait la promesse de donner une réponse positive à cette question.</p> <p>5. La CUA appuie l'ADPI par le renforcement des</p>		<p>dans le lancement d'Inga 3.</p> <p>4. La Capacité du Gouvernement de la RDC à mobiliser sa propre contribution pour ce projet.</p>	<p>soutenir l'ADPI nouvellement créée.</p> <p>11. Dans le cadre du 1er Plan décennal de l'Agenda 2063, le Département de l'I & E continuera de travailler avec la RDC en vue de combler l'écart financier et de faciliter la mise en œuvre du barrage Inga 3, de contribuer à la diffusion de la Loi Inga et de mobiliser les partenaires de développement et le secteur privé afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre des phases ultérieures du projet Grand Inga.</p> <p>12. Le choix du promoteur privé du barrage Inga III finalisé en décembre 2016 comme indiqué initialement en vue du lancement de la construction du barrage Inga 3 attend encore des conseils.</p> <p>Recommandations :</p> <p>1. La CUA participe à la mobilisation de tous les partenaires du développement et du secteur privé pour soutenir ce projet d'impact continental ainsi que le renforcement des corridors de transmission de l'énergie devant stimuler le marché de l'hydroélectricité et une meilleure sécurité</p>

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
		<p>hydroélectrique de la RDC. Prévues initialement pour être ratifiées en juin 2016, la loi est encore à l'étude par l'ADPI et devrait être ratifiée cette année 2017.</p> <p>7. En février 2016, l'ADPI a signé un accord de coopération sur le développement du projet Grand Inga et le renforcement des capacités sur les études techniques et d'ESIA avec l'Autorité de la zone économique du Canal de Suez d'Égypte. L'ADPI suit ce modèle en examinant le projet d'accord de coopération qui sera signé avec le Nigéria.</p> <p>8. Le gouvernement a retenu les services de conseillers financiers et juridiques pour procéder à la sélection du promoteur du projet relatif au développement du projet hydroélectrique INGA 3 suivant le modèle PPP tel que recommandé par la CUA.</p> <p>9. Le lancement du processus de sélection du promoteur privé entre trois consortiums présélectionnés a débuté en août 2015 et aurait dû être achevé en juin 2016. Toutefois, suite à la demande de l'un de ces consortiums, le processus a été prolongé jusqu'en novembre 2016.</p>		capacités dans le cadre de l'examen de l'ESIA en collaboration avec le PNUE sur la diffusion de la Loi Inga ainsi que sur la mobilisation des ressources pour le développement du projet du barrage Inga.			<p>énergétique aux niveaux régional et continental.</p> <p>2. Chaque organe régional ou institution spécialisée (comme la CEEAC, la SADC, la CEDEAO et les pools énergétiques régionaux) devraient joindre leurs efforts à ceux déployés par la CUA dans cette entreprise.</p> <p>3. Il convient de guider les partenaires au développement afin qu'ils se concentrent sur les domaines de coopération suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien financier au Gouvernement de la RDC pour mobiliser sa propre contribution à ce projet ; - formation et renforcement des capacités du personnel clé participant à la gestion du secteur de l'énergie, en particulier dans la supervision, l'exploitation et la maintenance des centrales hydroélectriques ; - assistance technique à l'ADPI nouvellement créée ; - mobilisation du secteur privé pour investir dans les différentes phases du

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
		La construction d'Inga 3 devrait être lancée en juin 2017, en attendant que toutes les études techniques, y compris celles de l'ESIA, les documents d'appel d'offres et le processus de mobilisation des ressources soient complétés avant cette date limite. La construction devrait être achevée d'ici 2022.					projet hydroélectrique du barrage Grand Inga.

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
2.	Réseau ferroviaire africain Intégré à grande vitesse (AIHSRN)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de vision conjointe Afrique-Chine 2063 du Réseau ferroviaire intégré à grande vitesse : une série de réunions conjointes d'experts entre l'Afrique et la Chine a eu lieu mais la vision commune n'est pas encore finalisée. 2. Projet de plan d'action conjoint quinquennal Afrique-Chine et feuille de route sur la coopération ferroviaire (2016-2020) : finalisé et signé par la présidente de la CUA, S.E. Dr. Nkosazana Dlamini Zuma et le ministre de la Chine NDRC, S.E. M. XU Shaoshi, au siège de l'UA, le 5 octobre 2016. NB : le plan d'action vise la coopération ferroviaire générale et n'est pas spécifique au projet AIHSRN. 3. Élaboration de la structure routière préliminaire et de la carte de l'AIHSRN : achevée 4. Élaboration de la structure, des fonctions et des profils d'emploi pour l'Unité de mise en œuvre du projet (PIU) : Projet achevé. 5. Mise en place du PIU : Mise en place provisoirement sous l'égide de l'Agence du NEPAD (NPCA) à Johannesburg, République d'Afrique du Sud. 	<p>NPCA : Coordinateur Équipe technique de coordination (TCT)</p> <p>Unité de mise en œuvre du projet (PIU)</p>	Budget de la CUA	<ol style="list-style-type: none"> 1. NPCA 2. CER 3. UIC 4. République Arabe unie 5. Chine 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque de personnel professionnel pour les questions de transport et de chemin de fer à la CUA ; 2. Insuffisance de ressources financières insuffisantes, en particulier pour l'étude globale de préféabilité du projet ; 3. Faiblesses des capacités techniques et de gestion dans l'industrie ferroviaire aux niveaux national, régional et continental 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La CUA devrait continuellement mener la sensibilisation des États membres de l'UA pour accorder la priorité au développement ferroviaire ; 2. La CUA et l'Agence du NEPAD (NPCA) devraient accélérer l'opérationnalisation et le renforcement de l'Unité de mise en œuvre du projet (PIU) et de l'équipe technique de coordination (TCT) ; 3. La CUA et la NPCA devraient renforcer les efforts de mobilisation des ressources pour l'étude exhaustive de préféabilité, y compris l'implantation d'institutions financières africaines et internationales de développement telles que la BAD, la DBSA, la BID, etc. 4. La CUA devrait entreprendre des consultations avec le Ministère du Commerce de la Chine et la Railway Construction Corporation (CRCC) de la Chine concernant le rôle de la Chine en tant que partenaire et/ou investisseur stratégique potentiel dans la mise en œuvre du projet. 5. La CUA devrait poursuivre la redynamisation et le renforcement de l'Union des chemins de fer africains

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
		<p>Conduite d'une étude globale de faisabilité (CFS) de l'AIHSRN :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Termes de Référence (TOR) du CFS ont été préparés ; ▪ les manifestations d'intérêt (Eol) ont été invitées pour une étude détaillée de délimitation (DSS) qui constitue la phase 1 du CFS; ▪ une somme de 200.000 dollars EU a été mobilisée auprès de la CUA pour le PIU et la DSS ; ▪ une équipe technique de coordination (TCT) a été mise en place. 					<p>(UAR) et des établissements régionaux de formation ferroviaire en vue de consolider le renforcement des capacités professionnelles des chemins de fer en Afrique.</p>

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
3.	Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM)	<p>Les activités en cours sont basées sur la feuille de route établie par le Groupe de travail ministériel (MWG). Le groupe se compose des États membres qui ont signé l'Engagement solennel.</p> <p>1. Organisation des réunions du MWG : La première et la deuxième réunion ont été organisées et la troisième est anticipée dans le cadre de la préparation du lancement du SAATM en 2017.</p> <p>2. Plaidoyer en faveur du Marché unique du transport aérien en Afrique: Des Notes verbales et des correspondances ont été adressées à tous les États membres, y compris Décision, la Déclaration et l'Engagement solennel du Sommet. La CUA et ses partenaires se sont engagés dans des activités de sensibilisation par le biais de divers fora et médias. À ce jour, neuf autres États se sont joints aux premiers onze États membres champions. Les membres actuels sont : le <i>Bénin, le Botswana, le Cap-Vert, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Mali, le</i></p>	<p>1. Groupe de travail ministériel reconnu comme un groupe de travail spécial dans le cadre du CTS pour le TTIET.</p> <p>2. L'organe de suivi de la Décision de Yamoussoukro avec la CUA en qualité de président et la CEA en tant que secrétariat. D'autres membres sont l'AFRAA et les CER.</p> <p>3. L'Agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro responsable de la surveillance opérationnelle du Marché.</p>	<p>1. Budget de la CUA</p> <p>2. Assistance technique de l'UE</p> <p>3. La BAD a été approchée pour le financement de l'Agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro (YD)</p>	<p>1. UE</p> <p>2. OACI</p> <p>3. CEA</p> <p>4. CAFAC</p> <p>5. AFRAA</p> <p>6. IATA</p>	<p>1. le rythme lent des États membres qui souscrivent à l'engagement solennel ;</p> <p>2. lenteur de l'Harmonisation des accords bilatéraux sur les services aériens (BASA) : seuls deux (2) États ont indiqué les mesures prises pour harmoniser leurs BASA ;</p> <p>3. absence de financement pour l'Agence d'exécution de YD (CAFAC) ;</p> <p>4. retard dans l'adoption et la publication des textes institutionnels et réglementaires de la Décision de Yamoussoukro ;</p> <p>5. conclusion différée du Mémoire des CER-CAFAC concernant le fonctionnement de l'Agence d'exécution ;</p> <p>6. certains États ne sont toujours pas pleinement conscients des</p>	<p>1. pour la voie à suivre, il convient de mettre pleinement en œuvre la feuille de route des activités du groupe de travail ministériel ;</p> <p>2. renforcer le plaidoyer pour l'adhésion d'un plus grand nombre d'États ;</p> <p>3. actions de suivi sur la mise en œuvre des mesures immédiates ;</p> <p>4. identifier d'autres sources de financement pour financer les activités de l'Agence d'exécution ;</p> <p>5. évaluer l'état de mise en œuvre actuelle de YD dans les États membres ;</p> <p>6. s'assurer que les textes institutionnels et réglementaires sont adoptés par les organes décisionnels de l'UA le plus tôt possible.</p> <p>Recommandations :</p> <p>1. organiser la troisième réunion du MWG pour déterminer la disponibilité à lancer le SAATM en 2017 ;</p> <p>2. aider les États membres à mettre en œuvre les objectifs de sécurité d'Abuja et les objectifs de sécurité de Windhoek afin d'assurer le respect des normes minimales de l'OACI ;</p>

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
		<p><i>Mozambique, le Nigéria, le Rwanda, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Swaziland, le Togo et le Zimbabwe.</i></p> <p>3. Renforcement de l'Agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro (YD) :</p> <p>(A) Les textes réglementaires de la YD ont été alignés et examinés par le CTS-TTIIET. Le texte doit également être adopté par le CTS sur la Justice et les Affaires juridiques.</p> <p>(B) La CUA a adressé une correspondance à la BAD pour appuyer l'opérationnalisation de l'Agence d'exécution et n'a pas reçu de réponse à ce jour.</p> <p>(C) La CAFAC et les CER n'ont pas encore conclu un mémorandum de coopération (MoC) pour la gestion harmonieuse du SAATM.</p> <p>4. Mesures concrètes pour l'établissement du SAATM: À ce jour, seuls le Rwanda et l'Afrique du Sud ont fait part des mesures prises pour</p>				<p>avantages généraux de l'établissement du marché unique du transport aérien africain et de son potentiel de création d'emplois ;</p> <p>7. retard dans le recrutement d'un personnel à plein temps dans les transports aériens ;</p> <p>8. un certain nombre d'États membres ont encore des difficultés à respecter les normes minimales de sûreté et de sécurité prescrites par l'OACI.</p>	<p>3. la CUA devrait suivre la question de la demande de financement complémentaire auprès de la BAD ;</p> <p>4. la CUA devrait accélérer le processus de recrutement du personnel de transport aérien requis.</p>

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
		<p>l'application des mesures immédiates pour l'établissement du SAATM.</p> <p>5. Le CTS -TTIET a adopté les fonctions révisées de l'Organe de suivi de la YD.</p> <p>6. La formulation d'une politique extérieure pour la négociation d'accords de service aérien avec des États et régions tiers est en cours.</p>					
4.	Réseau panafricain de services en ligne (PAeN)	<p>Depuis 2016, en plus des services de Télé-éducation et de Télé-médecine fournis par le PAeN, la CUA a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action pour la durabilité du PAeN et cette mise en œuvre a abouti aux résultats concrets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réunion de l'Assemblée des utilisateurs du Réseau Panafricain (PAeN) qui s'est déroulée du 26 au 27 avril 2016, a approuvé le schéma proposé pour la continuité et la durabilité des services du PAeN qui comprenaient : la structure de gestion pour les opérations et la maintenance (O & M), le mécanisme de 	<p>La nouvelle gouvernance du PAeN pour la gestion et l'exploitation du réseau après son transfert aux Parties africaines comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Assemblée des Utilisateurs comme organe suprême pour gouverner le réseau • Le Comité de surveillance du PAeN (POC) • L'entité coopérative dans la gestion du PAeN <p>L'objectif du Comité de surveillance du PAeN (POC) est de fournir l'orientation politique et la</p>	<p>Le projet est entièrement financé par l'Inde et, conformément à l'Accord, l'Inde exploiterait le réseau pendant 5 ans, puis le transférerait aux parties africaines ; Dans le budget 2017, le montant de 110 000 D E.U a été alloué pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action en vue du transfert du réseau aux parties africaines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement indien -Telecommunications Consultants India Ltd (TCIL) 	<p>Les défis et les risques comprennent le manque d'engagement ferme des États membres participants au PAeN à allouer des ressources pour assurer la durabilité du réseau tout en s'engageant avec les utilisateurs à disposer d'un réseau panafricain de télé-éducation et de télé-médecine ouvert au monde entier plutôt que d'être limité à un contenu fourni uniquement en anglais par l'Inde, c'est-à-dire la nécessité de diversifier</p>	<p>La voie à suivre comporte le travail entrepris par le PAeN POC : l'évaluation de l'utilisation du réseau par les États membres et les efforts visant à relier le PAeN à l'Université virtuelle en ligne de la CUA/RHST et aux initiatives de l'Université panafricaine suite au transfert réussi du réseau aux parties africaines.</p> <p>Toutes ces activités seront influencées par la nouvelle proposition de l'Inde visant à prolonger l'assistance technique et financière pour cinq (5) autres années, qui, si cela était convenu, entraînerait un retard supplémentaire de la date du</p>

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
		<p>financement, les frais des services et le flux de revenus.</p> <p>- L'évaluation de l'utilisation du PAeN par les États membres. Une enquête a été envoyée à tous les États membres participants. La CUA attend les réponses des membres participants.</p> <p>- Les efforts en cours pour lier le PAeN à l'Université virtuelle de la CUA / RHST et aux initiatives de l'Université panafricaine suite au transfert réussi du PAeN aux Parties africaines.</p>	<p>gouvernance générale pour les activités de durabilité du PAeN. À cet égard, le Comité de surveillance a tenu une réunion le 15 juillet 2016 à Dakar sur des questions liées à son mandat. Le POC continuera ses travaux, jusqu'au premier trimestre de 2017, sur la structure de gestion du PAeN après le transfert en Afrique, le mécanisme de financement du réseau et le niveau de contribution financière des utilisateurs pour l'exploitation, la maintenance et le développement du Réseau pour la durabilité de ses services et l'évaluation des actifs.</p>			<p>le contenu et les langues pour inclure d'autres langues officielles de l'UA (français, arabe et portugais).</p>	<p>transfert effectif du PAeN aux parties africaines.</p> <p>Étant donné qu'à la dernière réunion l'Assemblée des utilisateurs a pris des mesures pour assurer le transfert réussi du réseau aux parties africaines, la CUA se doit de consulter les pays africains participants pour vérifier leur réponse collective à l'offre faite par l'Inde sur le prolongement de l'aide pour cinq (5) autres années et essayez de solliciter les nouvelles conditions que les États membres imposeraient si la prolongation était acceptée.</p>

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
5.	Plateforme économique africaine	<p>La réunion inaugurale de la Plateforme économique africaine s'est déroulée à Port Luis (Maurice), du 20 au 22 mars 2017. À la suite du lancement réussi de ce projet phare de l'UA et en prévision de la prochaine plateforme économique, prévue pour mars 2018, les activités en cours sont comme suit :</p> <p>1. Finalisation du rapport sur la Plateforme économique africaine inaugurale (AEP) par le Secrétariat et le comité organisateur de l'AEP, pour présentation à la Commission ;</p> <p>2. Présentation du rapport de l'AEP en tant que point de l'ordre du jour au Comité des Représentants permanents (COREP) et au Conseil exécutif lors du Sommet de juillet 2017, en vue de l'adoption d'un projet de décision ;</p> <p>3. Création d'une unité de gestion du savoir pour développer des produits de connaissances sur l'AEP ;</p> <p>4. Gestion et diffusion des produits de connaissances de l'AEP, par le biais de publications et de plateformes en ligne ;</p>	<p>1. Conclusion et signature d'un mémorandum de délégation d'autorité entre la Commission de l'Union africaine et la Fondation de l'Union africaine, pour l'organisation matérielle et technique de l'AEP ;</p> <p>2. Reconstitution du Comité d'organisation et du Secrétariat de l'AEP au sein du Bureau du Président de la Commission</p>	<p>1. Le budget de l'AEP est inclus dans le budget annuel de la Commission approuvé par les structures pertinentes ;</p> <p>2. En tant que plateforme génératrice de revenus dont la structure est différente de celle du Sommet de l'UA et non régie par des règlements intérieurs, les sources de financement comprennent les frais d'inscription des participants du secteur privé ainsi que du milieu universitaire ;</p> <p>3. Avec le soutien de la CUA, la Fondation de l'Union africaine a financé les aspects techniques et matériels de l'AEP.</p>	<p>1. L'Accord de siège entre la Commission de l'Union africaine, la Fondation de l'Union africaine et le Gouvernement de la République de Maurice qui a été finalisé et signé en marge du Sommet de l'UA de janvier 2017.</p>	<p>1. En tant que co-organisateurs, la CUA et la Fondation de l'UA (AUF) manquent de domaines de responsabilité clairement définis, ce qui a affecté l'organisation générale de la réunion inaugurale de l'AEP ;</p> <p>2. Faible niveau de participation au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement (HOSG) tel que prévu par la Note conceptuelle, qui a éventuellement influencé la nature de la participation du secteur privé ;</p> <p>3. Manque d'une feuille de route clairement définie pour maintenir l'élan de l'AEP.</p>	<p>1. La CUA et les États membres devraient déterminer le niveau de participation et la représentation des délégations des États membres, afin d'éviter des incidences diplomatiques ;</p> <p>2. Des organes comme Business Africa et la Chambre de commerce africaine devraient, à l'avenir, être consultés en tant qu'interfaces qui identifieront les besoins du secteur privé ;</p> <p>3. Afin de faciliter la gestion des produits de la communication et du savoir, la Division de l'Approvisionnement de la CUA devrait identifier des maisons de production pour les projets phares et/ou événements ;</p> <p>4. Une ligne budgétaire claire pour les activités de la feuille de route de l'AEP devrait être fournie au bureau du président (BCP), pour permettre la mise en œuvre des activités de suivi.</p>

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
		<p>5. Amélioration de la Stratégie de communication, y compris le développement et la gestion de sites Web, la gestion des médias sociaux et le matériel publicitaire;</p> <p>6. Maintien de l'interface avec le pays hôte de la plateforme et les pools du secteur privé tels que African Business Council et Business Africa.</p>					

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
6.	Institutions financières et monétaires continentales	<p>Banque centrale africaine</p> <p>Le moment convenu dans le cadre de l'Agenda 2063 pour l'établissement de la Banque centrale africaine (BCA) se situe entre 2028 et 2034. Les préparatifs de la BCA se feront par l'entremise de l'Institut monétaire africain, qui devrait être mis en place d'ici 2018. La création de la BCA sera basée sur la Stratégie conjointe de la Commission et/ou Association des banques centrales africaines (ABCA) qui a été adoptée par l'Assemblée de l'ABCA en août 2015.</p> <p>Banque africaine d'investissement</p> <p>La Conférence de l'UA a adopté le Statut de la BAI lors de son sommet de février 2009. Au 1er avril 2016, 22 États membres avaient signé et trois avaient ratifié son Protocole, à savoir : le Bénin, le Congo et la Libye. Le calendrier convenu dans le cadre de l'Agenda 2063 pour l'établissement de la BAI est à l'horizon 2025.</p> <p>Fonds monétaire africain</p> <p>La Conférence de l'UA a adopté le Protocole et le Statut du FMA lors de son sommet de juin 2014. Au</p>				<p>La création de l'Institut monétaire africain peut être retardée en raison du retard dans la soumission de la Stratégie pour adoption par la Conférence de l'UA.</p> <p>Lenteur du processus de ratification des instruments juridiques pour la BAI et le FMA.</p> <p>Les États membres ne communiquent pas d'autres observations.</p>	<p>La Stratégie sera soumise pour adoption à la Conférence de l'UA en janvier 2017.</p> <p>Il convient que le plaidoyer en faveur de la signature et de la ratification des instruments juridiques soit effectué par la Commission.</p> <p>L'étude sera soumise à nouveau pour obtenir d'autres observations, et sera ensuite soumise en mars 2017 au CTS sur les Finances, les Affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration.</p>

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
		<p>1er avril 2016, sept États membres avaient signé son Protocole, soit le Bénin, le Tchad, le Congo, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, la Sierra Leone et Sao Tomé-et-Principe, et aucun ne l'avait ratifié. Le calendrier convenu dans le cadre de l'Agenda 2063 pour l'établissement du FMA est 2023.</p> <p>Bourse panafricaine</p> <p>L'étude technique sur la faisabilité d'une bourse panafricaine a été réalisée par un groupe indépendant de consultants. Les conclusions de l'étude ont été examinées par la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances de l'UA tenue en mars 2014, à Abuja, au Nigéria. La Conférence a convenu que l'étude soit soumise à nouveau aux États membres pour obtenir d'autres observations.</p>					

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
7.	Programme spatial phare	<p>Processus d'audit spatial pour évaluer la capacité des États membres dans le cadre des quatre thèmes du programme spatial phare.</p> <p>Cadre de mise en œuvre de la politique et de la stratégie spatiales africaines Élaboration du statut de l'Agence spatiale africaine</p> <p>Promotion du programme spatial phare grâce à la publication de la politique et de la stratégie spatiales</p> <p>Mise en œuvre du programme d'appui de l'initiative de la Surveillance mondiale et de la sécurité (GMES) et l'Afrique, qui contribue au thème de l'Observation terrestre du programme spatial phare.</p>	<p>Gouvernance de la politique spatiale Équipe du groupe spatial à mettre en place UGP du GMES- Afrique a été établi.</p>	<p>États membres qui soutiennent le programme spatial phare.</p> <p>Accord de financement du programme d'appui GMES- Afrique signé avec la CE</p>	CE USAID	<p>Ressources humaines insuffisantes pour soutenir le programme ;</p> <p>Défis dans l'établissement institutionnel ;</p> <p>*</p>	<p>Un soutien accru des États membres est nécessaire pour favoriser l'appropriation du programme ;</p> <p>La CUA et les États membres devraient accélérer la création de l'Agence spatiale africaine proposée.</p>
8.	Réseau panafricain de services en ligne (PAeN) Université virtuelle africaine	<p>UGP du PAeN à mettre en place</p> <p>En tant que premier recrutement de l'équipe du projet PAeN, préparation des termes de référence pour les profils suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur (P5) - Coordinateur des programmes académiques 	<p>Établir le plan d'organisation d'une réunion, préparer les documents d'offres pour la sélection des fournisseurs</p> <p>Mettre en place l'équipe du groupe de travail du PAeN</p>	<p>Le montant total du budget de 1,97 million de dollars proviendra du budget des projets phares et près de 520 000 dollars proviendront des États membres</p>	Université virtuelle Africaine, Université d'Afrique du Sud	<p>Embaucher les profils qualifiés pour mettre en œuvre le projet</p> <p>Sélectionner l'approche de solution la plus appropriée</p> <p>Difficultés à exécuter le projet de manière ordonnée et fiable</p>	<p>Un soutien accru des États membres est nécessaire pour favoriser l'appropriation du programme</p> <p>Les États membres œuvrent de concert pour établir le PAeN proposé</p> <p>Assurer la sélection de l'approche de la solution adéquate ("classique",)</p>

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
		<ul style="list-style-type: none"> - (P4) pour assurer la coordination du projet - Assistant administratif (Bilingue) GSA5 - Responsable TIC (P2) - Appels d'offres internationaux pour des services de conseil - Demande d'information ou de proposition - Identification des fournisseurs - Ateliers - Identification de la solution - Proposition et validation de solution de haut niveau 				<p>Étendre et faciliter l'accès à l'Université en ligne</p> <p>Étendre le réseau universitaire</p> <p>Diversifier le contenu du programme</p> <p>Sécuriser le développement des compétences techniques du professeur virtuel</p>	

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
9.	Création du Grand Musée d'Afrique à Alger (Algérie)	<ul style="list-style-type: none"> - Le point local du Musée de la partie algérienne a été désigné; - Préparation pour la tenue de la 1^{re} réunion du Comité technique en cours ; - Le Commissaire aux Affaires sociales a visité le site et a discuté des actions de suivi avec le ministre de la Culture d'Alger. 	Le Grand Musée d'Afrique a été déclaré un projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA en juillet 2016 par le Conseil exécutif pour faire montre du riche patrimoine culturel africain.	<ul style="list-style-type: none"> - Le gouvernement algérien n'est pas en mesure de financer l'Initiative seul ; - L'Algérie a été invitée à produire une estimation budgétaire à laquelle les États membres de l'UA devraient contribuer; - Aucun financement n'a été alloué à la DAS au titre de l'année en cours pour mettre en œuvre des activités liées au Grand Musée d'Afrique. 	<ul style="list-style-type: none"> - La DAS et l'UNESCO ont inclus l'établissement du Musée comme l'une des activités du Mécanisme de coordination régionale (MRC) sous le sous-groupe Culture. 	Manque de financement.	<ul style="list-style-type: none"> - Les États membres devraient engager un financement pour l'initiative afin d'aider l'Algérie. - Le Comité technique du Musée, dirigé par l'Algérie et soutenu par la CUA devrait être créé pour élaborer sa feuille de route pour la mise en place du Grand Musée d'Afrique.

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
10.	Zone de libre-échange continentale	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Groupe de travail continental (FCT) • Réunion du Forum de négociation (FN) • Réunion des hauts fonctionnaires du commerce (STO) • Réunion des ministres africains du Commerce (AMOT) • Réunion du Groupe de travail technique (GTT) • Exercices de formation TRIST de la Banque mondiale • Rédaction d'un texte d'accord. 	L'Unité DTI ZLEC assure les services de secrétariat pour les négociations de la ZLEC	Activités de la ZLEC soutenues par l'Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> • CEA • CNUCED • BAD • GFA • GIZ • PTB 	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination d'un champion (Président du Niger) pour galvaniser les progrès vers la finalisation de la ZLEC ; • Finalisation des modalités ; • Finalisation du projet de texte pour le Protocole, les Accords TiG et TiS et les Annexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il reste une réunion du FCT, deux réunions du FN et une réunion du GTT pour cette année. • La ZLEC devrait être mise en place d'ici la fin de cette année.

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
11.	Stratégie africaine pour les produits de base	<p>La Stratégie africaine pour les produits de base a été élaborée dans le cadre de la Déclaration d'Arusha et du Plan d'action sur les produits de base africains (2005), convenus par les ministres du Commerce et de l'Industrie et approuvés par le Sommet de 2006.</p> <p>De manière générale, la Stratégie pour les produits de base vise à améliorer la situation des produits de base en Afrique, améliorer la participation des entreprises et des producteurs africains dans la sphère de la chaîne d'approvisionnement internationale, renforcer les capacités des producteurs africains et des commerçants de produits de base, améliorer la compétitivité du secteur des produits de base africains et sa contribution au développement, et fournir un environnement propice pour l'investissement et l'industrialisation.</p> <p>L'amendement et la mise à jour de la Stratégie pour les produits de base sont en cours afin d'entraîner la transformation et le traitement des produits et des ressources naturelles, ainsi que le développement de la chaîne de valeur régionale.</p>	<p>Le Groupe de travail sur les produits de base a été établi, un groupe de réflexion qui a pour mandat d'orienter et donner des conseils sur le financement des produits de base, d'absorber les chocs de la volatilité des prix et, au niveau international, fournir des idées sur la manière de mieux gérer le commerce des produits de base.</p> <p>Planifier des discussions sur les produits de base avec les responsables compétents en charge du commerce, de l'industrie et des mines dans tous les États membres en vue d'établir un échange régional de produits de base</p>			<ol style="list-style-type: none"> 1. Besoins d'informations sur les produits des États membres afin d'établir la meilleure façon d'aider les différents produits de base et leur gestion par le gouvernement et le secteur privé. 2. Contraintes budgétaires qui entravent les activités du Groupe de travail sur les produits de base 3. Capacité humaine limitée pour la mise en œuvre de la Stratégie pour les produits de base sur le marché régional, continental et international. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il convient d'inviter les parties prenantes concernées à travailler avec le Groupe de travail sur les produits de base 2. Il est nécessaire d'amener les départements concernés de la CUA à participer à la mise en œuvre de la Stratégie pour les produits de base.

No.	Projet	Activités en cours	Arrangements institutionnels	Financement	Partenariat	Défis et/ou problèmes majeurs	Recommandations et/ou Voie à suivre
12.	Faire taire les armes d'ici 2020	Cheminement principal pour Faire taire les armes, Feuille de route de l'APSA (Architecture africaine de paix et de sécurité)	Piliers de l'APSA : Conseil de paix et de sécurité (CPS), Système continental d'alerte rapide (CEWS), la Force africaine en attente (FAA), le Groupe de sages, les CER/MR, le Fond pour la paix.	7% du budget ordinaire accordé au Fonds pour la paix, financement des États membres, financement des partenaires.	Nations Unies, UE, LEA, bilatéral, comme les États-Unis, la Turquie, la Chine, etc.	Financement ; manque de capacités, problème de volonté politique.	Mettre en œuvre la décision de Kigali sur le financement, améliorer la capacité du Département, mettre l'accent sur la mise en œuvre des décisions.
13.	Libre circulation des personnes et Passeport africain	Le processus de négociations est en cours en ce qui concerne la formulation d'un projet de traité sur la libre circulation des personnes, tel que demandé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, par décision de la Conférence. Assembly / AU / DEC.607 (XXVII). Cette décision a demandé que ce Traité soit prêt à être adopté d'ici janvier 2018.	L'Union africaine et les CER devraient être saisis du mécanisme de mise en œuvre et de la feuille de route pour mieux comprendre la mise en œuvre en cours de la libre circulation dans leurs régions respectives. La réunion prévue n'a pas eu lieu en raison du manque de temps et un consultant sera embauché pour rédiger le document qui sera présenté aux États membres à Kigali plus tard ce mois-ci.	Un partenariat solide avec les partenaires traditionnels et les donateurs suivants. Les États membres ont également pris l'engagement d'accorder un montant pour le processus.	La Commission a établi un partenariat concret avec l'UE, le GIZ, le HCR, l'OIM en ce qui concerne le processus de libre circulation.	Contraintes budgétaires pour le financement total des réunions. Les discussions sur la libre circulation restent à être comprises et contextualisées dans le continent.	Il convient de nommer un envoyé spécial pour promouvoir et défendre cette initiative

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2017

Rapport Interimaire sur la Mise en Oeuvre du Premier Plan Decennal de la Mise en Oeuvre de l'Agenda 2063

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3590>

Downloaded from African Union Common Repository